Envoyé en préfecture le 21/10/2026
Reçu en préfecture le 21/10/2026
Publié le
ID : 056-215601139-20261020-2026_89-DE

***COMMUNE DE LOCMALO***

***ARRONDISSEMENT DE PONTIVY***
***DÉPARTEMENT DU MORBIHAN***

# Délibération n°2026-89 du 20.10.2026

**EXTRAIT DU REGISTRE**
**DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-six, le mardi vingt octobre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie de Locmalo sous la présidence de Monsieur Jean Charles LOHÉ, Maire.

**Date de convocation** : 15 octobre 2026

Présents : Monsieur Jean-Charles LOHÉ, Madame MICHALAK Rachel, Madame Clarisse CHEVRAY, Madame Christine ROBERT, Madame Solène LE MOUEL, Monsieur Guillaume POUHIN, Madame Géraldine LANGLO, Monsieur Thierry LE SAUX, Monsieur Gilbert LE LAMER et Madame Sylvie DELPLANQUE.

Absences excusées : Monsieur COSPEREC Bernard, Madame Chrystel LOMBARD (Pouvoir donné à Jean-Charles LOHÉ), Monsieur Joël GAUTIER (Pouvoir donné à Rachel MICHALAK), Monsieur Aurélien AUDIC et Monsieur Steven PEURON.

**Nombre de membres en exercice : 15**
**Présents : 10**
**Votants : 12**

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

## PROGRAMME D'EFFACEMENT DE RÉSEAUX AÉRIENS DANS LE CENTRE BOURG AVEC MORBIHAN ÉNERGIES- RUE DES CITYSES

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal du projet d'effacement des réseaux aériens situés rue des cytises dans la partie basse.

Cette opération, réalisée en partenariat avec Morbihan Énergies, s'inscrit dans une démarche d'amélioration du cadre de vie, de sécurisation des installations et de valorisation du patrimoine communal.

Les travaux envisagés comprennent notamment :

- L'effacement du réseau électrique aérien et sa mise en souterrain ;

Envoyé en préfecture le 21/10/2026
Reçu en préfecture le 21/10/2026
Publié le
ID : 056-215601139-20261020-2026_89-DE

- Les réseaux télécom ;
- L'adaptation du réseau d'éclairage public ;
- La dépose des poteaux et des équipements aériens devenus inutiles.

Monsieur le Maire précise que Morbihan Énergies a établi une estimation financière de cette opération, selon les modalités suivantes :

- Montant prévisionnel des travaux : 128 254 € HT ;
- Participation prévisionnelle de la commune **:** 32 704 €.

La participation définitive de la commune sera déterminée conformément aux modalités financières applicables à l'opération et aux conventions correspondantes.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité : :**

- **VALIDE** la proposition d'effacement de réseaux sur la partie basse de la rue des cytises ;
- **PRECISE** que les montants estimés seront prévus au budget 2027 ;
- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire ou son représentant pour prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de cette délibération.

***Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0***

**********

À Locmalo, le 20 octobre 2026

Certifié exécutoire par Jean Charles LOHÉ Le Maire,
Ainsi délibéré, les jours, mois et an cités ci-dessus.

Le registre dument signé.
Pour extrait certifié conforme,

**Le secrétaire de séance,** **Le Maire**

**Sylvie DELPLANQUE** **Jean Charles LOHÉ**

Affiché en Mairie le 21 octobre 2026
Transmis en Préfecture le 21 octobre 2026